

## A l'intention de

Madame Catherine Colonna  
Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères  
37 quai d'Orsay  
75007 Paris

Bruxelles, le 10 Mars 2023

Madame Catherine Colonna,

En tant que citoyen·nes et organisations concerné·es français·es, nous vous écrivons avec les ONG Forbidden Colours, Háttér Society et Reclaim Europe au sujet de la réduction au silence inacceptable des communautés LGBTIQ+ en Hongrie.

Le 15 juillet 2021, la Commission européenne a lancé une procédure d'infraction contre la Hongrie pour sa loi contre la "propagande LGBT", ou loi dite de "protection de l'enfance" [1]. Après l'échec du dialogue, l'affaire a été portée devant la Cour de justice de l'Union européenne le 19 décembre 2022 et a été publiée au Journal officiel le 13 février 2023 [2-3]. Depuis lors, les États membres de l'UE disposent de six semaines pour soumettre des "observations écrites" sur l'affaire.

**Nous vous demandons aujourd'hui de démontrer l'engagement de la France envers les valeurs fondamentales de l'UE que sont l'égalité, l'inclusion et le respect des droits humains en présentant des "observations écrites" sur cette affaire à la Cour de justice de l'UE d'ici le 27 mars 2023.**

Comme vous vous en souvenez peut-être, le 15 juin 2021, le Parlement hongrois a adopté la loi LXXIX de 2021 sur l'adoption de mesures plus sévères à l'encontre des délinquants pédophiles modifiant certaines lois pour la protection des enfants. L'objectif initial du projet de loi était de rendre plus efficaces la prévention, la détection et la sanction des délits sexuels contre les mineurs.

[1] Commission takes legal action for discrimination LGBTIQ, European Commission, 15 July 2021 – Infringement procedure INFR(2021)2130 - [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip\\_21\\_3668](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_3668)

[2] Commission refers Hungary to the Court of Justice of the EU, European Commission, 15 July 2022 - [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/EN/IP\\_22\\_2689](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/EN/IP_22_2689)

[3] Commission v Hungary Case C-769/22, Cour de Justice de l'Union Européenne.

Cependant, des amendements de dernière minute ont introduit des dispositions anti-LGBTIQ+ dans cette loi. En particulier, la loi a modifié la loi sur la protection de l'enfance, la loi sur la protection de la famille, la loi sur l'éducation publique nationale, la loi sur la publicité et la loi sur les médias afin d'interdire l'accès des mineurs à tout contenu qui "propage ou représente une divergence par rapport à l'identité propre correspondant au sexe à la naissance, au changement de sexe ou à l'homosexualité". **Avec ces amendements de dernière minute, cette loi dite "de protection de l'enfance" est devenue la version hongroise de la loi contre la "propagande LGBT" adoptée en Russie en 2013.**

Le 15 juillet 2021, la Commission européenne a annoncé le lancement d'une procédure d'infraction contre la Hongrie concernant cette loi. La Commission a alors considéré que cette soi-disant "loi de protection de l'enfance" violait le droit secondaire de l'UE tel que la directive sur les services de médias audiovisuels, la directive sur le commerce électronique et la directive sur les services. En outre, la Commission européenne a estimé que les "dispositions [de cette loi] violent également la dignité humaine, la liberté d'expression et d'information, le droit au respect de la vie privée ainsi que le droit à la non-discrimination" inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Enfin, la Commission considère que la loi viole les valeurs communes de l'UE énoncées à l'article 2 du Traité de l'Union Européenne.

En outre, comme le dénonce Eurochild, cette loi dite de "protection de l'enfance" "viole clairement les droits de l'enfant tels qu'ils sont énoncés dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, à laquelle la Hongrie est liée depuis 1991. Les enfants ont droit à un développement sain, à la liberté d'expression, à l'identité propre, à une éducation inclusive et à l'accès à la justice. Cette législation viole tous ces droits et risque de nuire aux enfants qu'elle prétend protéger" [4].

**En soumettant des "observations écrites", vous déclareriez le soutien indéfectible de la France aux valeurs fondamentales qui forment le socle de notre Union : la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits humains, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités [5]. Vous reconnaîtrez que les lois qui discriminent les personnes LGBTIQ+ violent ces valeurs communes. Vous réaffirmez que de telles lois ne doivent être tolérées nulle part dans l'Union européenne.**

[4] New Hungarian legislation not only fails to protect children, it puts them at greater risk of harm, EuroChild, 25 June 2021.

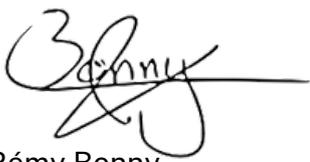
<https://www.eurochild.org/news/new-hungarian-legislation-not-only-fails-to-protect-children-it-puts-them-at-greater-risk-of-harm/>

[5] Comme définies à l'article 2 du Traité de l'Union Européenne.

La France a déjà démontré son profond attachement à la défense de nos valeurs communes européennes en adhérant à la déclaration du 17 mai 2021 s'engageant à protéger les droits fondamentaux des personnes LGBTIQ+ par le biais de contentieux stratégiques [6]. Votre prédécesseur a également signé pour la France la déclaration commune approuvée par les ministres des Affaires étrangères lors du Conseil Affaires générales du 22 juin 2021 concernant l'adoption de la loi hongroise [7]. Enfin, la France s'est jointe par la voix d'Emmanuel Macron à la lettre des chefs d'État et de gouvernement adressée aux présidents des institutions de l'UE à l'occasion de la prochaine LGBTI Pride, le 24 juin 2021 [8]. **Nous sommes ainsi extrêmement confiant·es dans le fait que la France honorera ces déclarations et figurera sur la liste des États membres qui ont soumis des observations écrites à la Cour.**

Nous joignons à cette lettre une analyse de la loi et de ses répercussions en Hongrie fournie par Háttér Society ainsi que l'avis juridique de Reclaim sur cette affaire. Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information concernant l'affaire mentionnée et les procédures associées.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées,



Rémy Bonny,  
Executive Director  
Forbidden Colours



Luca Dudits,  
Executive Board Member  
Háttér Society



Esther Martinez,  
Executive Director  
Reclaim

forbidden  
colours



RIGHTS  
DEMOCRACY

# RECLAIM

[6] <https://www.government.nl/documents/diplomatic-statements/2021/05/17/declaration-of-fourteen-european-member-states-on-the-protection-of-lgbtqi-persons-in-the-european-union>

[7] <https://www.sophiewilmes.be/en/thirteen-countries-unite-at-belgiums-initiative-to-defend-lgbtqi-rights-in-europe/>

[8] <https://www.premier.be/en/letter-different-heads-state-and-governments-occasion-upcoming-lgbti-pride>

# forbidden colours

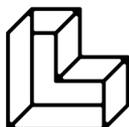
Cette lettre est co-signée par les organisations françaises, européennes et internationales suivantes:

Ligue  
des **droits de  
l'Homme**

FONDÉE EN 1898



YOUNG  
EUROPEAN  
FEDERALISTS



CIVIL  
LIBERTIES  
UNION FOR  
EUROPE



CIVIL  
RIGHTS  
DEFENDERS

Ainsi que plus de 8 000 co-signataires français-es.

## A propos de nous

Fondée en 2019, **Forbidden Colours** est une ONG belge qui travaille au niveau européen pour permettre aux personnes LGBTIQ+ de vivre pleinement leur vie en toute liberté, dans le respect de soi et la dignité. L'organisation se concentre sur l'intersection entre la protection des droits humains des personnes LGBTIQ+ et le renforcement de la sécurité démocratique. Dans ce contexte, son soutien et ses activités de plaidoyer ciblent les pays où les communautés LGBTIQ+ sont les boucs émissaires de gouvernements autocratiques ou "illibéraux", comme la Hongrie. Forbidden Colours gère un fonds au sein de la Fondation Roi Baudouin, la plus grande organisation philanthropique de Belgique. Les dons reçus permettent de subventionner des projets d'organisations locales. Forbidden Colours a été la première organisation à attirer l'attention de la communauté internationale sur l'adoption de la loi contre la "propagande LGBT" en Hongrie et a été le principal défenseur international de cette cause. En 2022, elle a également été le principal sponsor de la Budapest Pride.

**Háttér Society**, fondée en 1995, est la plus ancienne et la plus grande organisation LGBTQI de Hongrie. Elle œuvre pour une société dans laquelle personne n'est discriminé en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, où tous les membres de la communauté LGBTQI sont libres de vivre selon leur identité et reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour résoudre les problèmes auxquels ils peuvent être confrontés. Pour atteindre ces objectifs, Háttér gère divers services de soutien, notamment un service d'aide juridique ; surveille et documente les violations des droits humains à l'encontre des personnes LGBTQI ; propose des formations aux professionnels parmi lesquels des juristes ; et milite pour l'adoption de lois et de politiques respectant les droits humains des personnes LGBTQI.

**Reclaim** a été fondé en 2019 par Esther Martinez et Ane Sommer Knudsen, préoccupées par l'état de la démocratie en Europe et le mépris croissant des droits humains dans le monde. L'équipe de Reclaim soutient désormais les groupes européens de défense des droits civils, les militants anticorruption, les juges et les médias indépendants lorsque leur rôle de chien de garde de la démocratie est remis en question. Reclaim intervient et se mobilise pour protéger la liberté d'expression, d'association et d'autres droits fondamentaux lorsqu'ils sont soumis à des pressions en Europe. Il s'allie aux défenseurs des droits, aux juristes et aux décideurs politiques pour élaborer des stratégies conjointes solides.